

LISTE DES DOMAINES

❶ Domaine professionnel

❷ Domaines généraux :

- Français ;
- Mathématiques - sciences physiques ;
- Histoire - géographie ;
- Langue vivante étrangère ;
- Education physique et sportive.

REGLEMENT D'EXAMEN

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES <i>METIERS DE LA MODE ET DES INDUSTRIES CONNEXES</i>				
INTITULE DES EPREUVES	Coeff	Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP 1 - Préparation, mise en oeuvre, arts appliqués [1]	11	CCF	ponctuelle écrite et pratique	14 H à 20 H
EP 2 - Technologie : étude et analyse de cas	6	ponctuelle écrite		4 H
DOMAINES GENERAUX				
EG 1 - Français	4	ponctuelle écrite		2 H
EG 2 - Mathématiques - sciences physiques	4	ponctuelle écrite		2 H
EG 3 - Histoire - Géographie	1	ponctuelle écrite		1 H
EG 4 - Langue vivante étrangère [2]	1	ponctuelle écrite		1 H
EG 5- Education physique et sportive	1	CCF	ponctuelle	
Epreuves facultatives [3]				
EF 1 - Education esthétique		CCF	ponctuelle écrite	1 H 30
EF 2 - Langue vivante [4]		ponctuelle orale		20 min

[1] Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

[2] Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

[3] Le candidat peut choisir une seule épreuve facultative. Seuls les points au-delà de la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'obtention du diplôme.

[4] L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Nota. : A chaque domaine, professionnel ou général, correspond une unité capitalisable terminale.